

DECISION DU PRESIDENT
N°2025-95

WORK IN PORNIC – WIP
ATLANTIC SOFT – Avenant n°1 bail administratif

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU la décision du Président n°2021 - 108 approuvant le règlement intérieur du Work In Pornic – WIP ;
- VU la décision du Président n°2022 - 125 approuvant le règlement intérieur du Work In Pornic – WIP (version 2) ;
- VU la décision du Président 2024-216 approuvant le règlement intérieur du Work In Pornic – WIP (version 3) ;
- VU la décision du Conseil Communautaire n° 2024-512 du 28 novembre 2024 approuvant les nouveaux tarifs du Work In Pornic applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les espaces de travail faisant l'objet d'un bail,
- VU la décision du Président n°2024-187 pour l'occupation par la société ATLANTIC SOFT du plateau 27 au sein du Work in Pornic

CONSIDERANT l'occupation du plateau 27 du Work in Pornic par la société ATLANTIC SOFT via un bail administratif d'une durée de 36 mois,

CONSIDERANT l'opportunité d'occuper le plateau 23-1 répondant davantage aux attentes de la société ATLANTIC SOFT en terme de superficie,

DECIDE

ARTICLE 1: De signer l'avenant n°1 au bail administratif actant le changement du plateau 27 d'une superficie de 40,75 m² pour le plateau 23-1 d'une superficie de 31,7 m² à compter du 1^{er} avril 2025.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 17 mars 2025

La Présidente,
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND